

Administration communale de Rebecq

Règlement d'Ordre Intérieur

A l'attention des animateurs

Les membres de l'équipe d'animation :

- s'engagent à respecter le projet pédagogique et son ROI ;
- se chargent de l'animation des différentes activités ;
- sont à l'écoute de l'enfant et veillent à son épanouissement ;
- s'engagent à respecter chaque enfant dans son individualité et avec ses particularités ainsi que le personnel et les autres membres de l'équipe d'animation ;
- s'engagent à respecter la propreté des locaux et le matériel mis à leur disposition
- ne peuvent fumer en présence des enfants et dans l'ensemble des locaux et infrastructures utilisés par la plaine ;
- ne peuvent utiliser leur GSM à des fins personnelles durant les activités ;
- seront particulièrement attentifs à la sécurité des enfants lors des différentes activités et le seront encore davantage lors des excursions, des sorties et des activités extérieures.
- prendront leur repas en compagnie des enfants et veilleront à en faire un moment de détente et de convivialité.

Pendant les activités, les animateurs brevetés et non brevetés sont placés sous l'autorité du (de la) coordinateur(trice) dont ils respectent les ordres et les consignes.

Le(a) coordinateur(trice) est habilitée à donner tous les ordres et les consignes qu'il (elle) juge utiles.

En cas de manquement dans le chef d'un des membres de son équipe, le(a) coordinateur(trice) en réfère dans les plus brefs délais à l'autorité communale qui est la seule habilitée à prendre les mesures qui s'imposent.

Situations particulières :

- Lors des sorties :
  - o S'assurer que chaque enfant porte bien son badge « tour de cou » et que celui-ci mentionne bien les coordonnées de l'enfant et de la plaine ;
  - o Afin d'assurer une sécurité optimale la surveillance devra être particulièrement attentive ;
  - o Ne jamais laisser les enfants seuls dans la cour sans la surveillance d'un adulte ;
  - o Ne pas oublier la trousse de secours et les fiches médicales des enfants.
  - o Ne pas oublier de prendre les fiches de présence et bien prendre les présences avant de monter dans le car tant pour le départ que pour le retour.
  - o La coordinatrice emportera le G.S.M. de service et aura préalablement veillé à :
    - Encoder le numéro de téléphone des parents dans le G.S.M.
    - Vérifier que l'appareil soit chargé.

En cas de retard, elle enverra un SMS aux parents afin de les avertir et de donner une évaluation du temps de retard.

Elle avertira également le personnel communal, via le service extrascolaire et enseignement, afin que ce dernier puisse diffuser l'information.

- En cas de forte chaleur :

Il est demandé aux animateurs de :

- o Protéger les enfants contre la déshydratation en veillant à ce qu'ils aient de l'eau à disposition en suffisance ;
- o Veiller à ce que les enfants portent bien une casquette ou un chapeau ;
- o Mettre de la crème solaire.